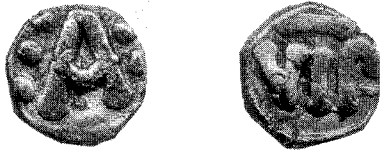


**1- Denier de Vienne attribuable à l'évêque Austrobertus (719-742)**

A/. Grande lettre A, barrée par un chevron, entre deux groupes de trois globules.

R/. Sous un tilde, VI et crosse avec un point sous le pendant.

Denier, 1,32 g. Superbe.



Echelle 2 : 1

Les lettres VI au revers sous un signe abrégatif, indiquent les initiales de la ville. VI en général sont les initiales de Vienne. On trouve ces lettres VI sur les deniers de Vienne, abondants dans la trouvaille de Cimiez : catalogue Morel-Fatio rédigé par Chabouillet, 127 sq. = Prou 1316 sq. (1).

J. Lafaurie a décrit plusieurs exemplaires contenus dans les collections du Musée de Lyon, sous les numéros 233 à 235. Il les attribue à l'évêque Austrobertus évêque de 719 à 742. Ces deniers présentent à l'avvers le monogramme des lettres AVS sous un tilde et il place ce monnayage à la période 740-750 (2).

Notre exemplaire est différent : une crosse est dessinée après les lettres de la ville. Elle correspond à l'attribut d'un évêque. À l'avvers la lettre A occupe le champ. La similitude avec le monnayage attribué à Austrobertus est indéniable. Il n'existe pas, à Vienne, d'autre évêque dont le nom commence par A depuis Agratus vers 691 (3).

Le style de ce denier est plus proche des deniers du second tiers du VIII<sup>e</sup> siècle que du début du monnayage d'argent. Il convient donc de l'attribuer à l'évêque Austrobertus, à son début d'épiscopat. Gams indique que cet épiscopat débute en 719 et se termine en 742. Nous proposons de placer ce monnayage au début de son épiscopat.

**2- Un denier inédit de Charlemagne frappé à Vienne (Isère) après 796**

Pour l'atelier de Vienne, on connaît plusieurs deniers du second type de Charlemagne, avec à l'avvers le monogramme de *Carolus* avec le S retourné et au revers +VIEN+NA et une croix. Ils ont été frappés à partir de 794 et ont tous une croisette orientée à 5 h. Le premier exemplaire a été publié par Fillon, dessiné dans l'ouvrage de Gariel et cité par Morrison et Grunthal. On ne sait ce qu'il est devenu. Le second denier faisait par-

1. A. MOREL-FATIO et M. A. CHABOUILLET, *Catalogue raisonné de la collection de deniers mérovingiens des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles de la trouvaille de Cimiez donnée au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1890. M. PROU, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892. A de BELFORT, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892-1895, 5 vol., n° 4833 sq.
2. J. LAFAURIE, « Monnaies mérovingiennes du musée des Beaux-Arts de Lyon », *Bulletin des musées et monuments lyonnais*, supplément 1/2, Lyon, 1996.
3. B. GAMS, *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, 2 vol., Ratisbonne, 1873-1886 (évêques depuis la période mérovingienne).

tie du trésor de Dorestadt (Pays-Bas), il pèse 1,25 g. Le troisième exemplaire provient du trésor de Biebrich (Allemagne), il pèse 1,75 g et est conservé au Musée de Wiesbaden. Une quatrième pièce de ce type se trouve dans une collection privée, elle pèse 1,58 g (4).

Nous présentons un exemplaire inédit frappé après 794 également, mais d'un autre type :



Echelle 1 : 1

A/. (Croisette à 2 h) CARLVS REX FR. (Lettre S retournée). Monogramme de *Carolus*. R/. +VIENNA. Monogramme interprété comme celui de *Carolus* en grec, sans lettre oméga.

1,76 g. Orientation : 9 h.

À l'avers, le mot *Carolus* possède un S retourné comme sur les exemplaires décrits plus haut avec la croix au revers. Cette particularité est un indice d'unité de temps. Au revers, le monogramme original de *Carolus* en grec, utilisé à Rome avec en légende la titulature « italienne » de Charlemagne. Cet exemplaire possède une différence importante et au revers un monogramme particulier. Ce monogramme de revers était à ce jour inconnu hors d'Italie. Il a donc été utilisé à Vienne avec en légende le nom de la ville après une croisette. Il n'est donc pas une exception romaine utilisée sur un numéraire appelé à circuler hors de France. C'est plutôt à Rome qu'ont été frappés les deniers italiens. À l'avers le type est identique : *Carolus Rex Fr* et monogramme de *Carolus*. Au revers, autour de la croix, la légende continue celle de l'avers : ET LANG(*obardorum*) AC PAT(*ricius*) ROM(*anorum*). Charlemagne a sur ce monnayage le titre de roi des Lombards et patrice de Rome (5). Le monogramme du revers difficile à décomposer est interprété par M. Thompson comme celui de *Carolus* en grec *Καρολαωσ*, avec oméga ou omicron aux extrémités des bras de la lettre kappa (6). Les

4. Le premier ex. a été publié par divers auteurs : B. FILLON, *Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, Paris, 1855, 16 pl. VII. E. GARIEL, *Les monnaies royales sous la race carolingienne*, 2 vol., Strasbourg, 1883/1884, 216. K. F. MORRISON et H. GRUNTHAL, *Carolingian coinage*, New-York, 1967 (NNM 158), 191. Le second denier, provenant des ramassages de Dorestadt a fait partie des coll. Balfoort, de Coster puis Morin de Lyon. Il est cité par H. H. VÖLCKERS, *Karolingische Münzfunde des Frühzeit (751-800)*, Göttingen, 1965, III, 81 p. 144 et 207. Le troisième denier du trésor de Biebrich est cité par VÖLCKERS XLII, 41 et p. 207 de 1,75 g. Il est mentionné par MORRISON et GRUNTHAL, 191. Le quatrième denier est mentionné dans la coll. de J. C. BEDEL, *Introduction à la numismatique du Dauphiné*, Grenoble, 2001.
5. GARIEL 184 ; MORRISON et GRUNTHAL 308 (Ravenne ?) ; M. PROU, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies carolingiennes*, Paris, 1896, 896 (Italie) ; A. ENGEL et R. SERRURE, *Traité de numismatique du Moyen-Âge*, 3 vol., Paris, 1891, t. I, p. 213 ; CNI, *Corpus Nummorum Italicorum*, Rome, 1910-1943, volume Rome, 1934, 4 pl. IV ; A. G. BERMAN, *Papal Coins*, South Salem, 1991, 12.
6. M. THOMPSON, « The monogram of Charlemagne in greeks », *Museum Notes*, vol. 12, 1966, p. 125-127.

attributions à Ravenne ont été repoussées ; elles ont été faites à partir des faux de Tardini sur lesquels l'oméga est remplacé par une sorte de lettre E couchée (7).

Charlemagne est roi des Lombards à partir de juin 774 et patrice de Rome à partir de juillet 774. La création du second type au monogramme carolin date de 793/794. Il est utilisé à partir du Capitulaire de Francfort de juin 794 qui mentionne les *novi denarii* dont le poids augmente d'un quart de plus avec une taille à 1/192e de la livre romaine ou 1/240e de la livre nouvelle (8). Le monnayage aux deux monogrammes attribué à Rome date d'avant le couronnement, d'après P. Grierson (9). Les deniers romains au monogramme grec sont connus par les deux trésors déjà cités plus haut de Dorestadt (avant 1812), de Biebrich (avant 812) et par une trouvaille à Eysölden (Allemagne). On distingue deux variétés de monogrammes : un type A avec deux lettres C aux extrémités de la lettre kappa et un type B avec une lettre C et une lettre oméga aux mêmes extrémités. La pièce viennoise décrite plus haut possède un monogramme de type A (10).

On constate que le monogramme grec de *Καρολαωσ* n'est plus une particularité italienne. La proximité de l'Italie explique l'adoption de ce monogramme particulier qui a pu donner naissance à un nouveau type trop partiellement connu (Rome et Vienne), avant le sacre. Le titre de roi des Lombards qui est apparu sur le monnayage italien est conservé sur le monnayage au buste impérial d'Arles en Provence et en Italie, après le sacre ou plutôt après 812, avec *D(ominus) N(oster) KARLVS IMP(erator) AUG(ustus) REX F(rancorum) ET L(angobardorum)* (11).

Vienne est le premier atelier sur le monnayage duquel sont associés le monogramme grec et un nom d'atelier. Il est contemporain du monnayage romain de Charlemagne au même monogramme et a été utilisé à Vienne durant la période de son utilisation à Rome, entre 796 et la fin de l'an 800. Le type au monogramme grec est postérieur à l'autre type usité après le Capitulaire de Francfort. On ne connaît aucun

7. Voir CNI, volume *Emilie*, 1927, 17 pl. XLIII (Ravenne) et P. GRIERSON et M. BLACKBURN, *Medieval European Coinage (MEC)*, I, *The Early Middle Age (5th-10th centuries)*, Cambridge, 1986, 1499. Voir M. THOMPSON, *op. cit.* note 4 p. 126.
8. P. GRIERSON, « Money and Coinage under Charlemagne », dans *Karl des Grosse. Lebenswerk und Nachleben*, I, Düsseldorf, 1965, p. 501-536.
9. Il existe en effet un monnayage papal au buste de face, au nom d'Hadrien Ier (9 février 772-décembre 795), auquel succède un premier type au nom de Léon III, identique et de même poids que le précédent (environ 1,3 g) (décembre 795-12 juillet 816) avant Noël 800. Parallèlement à ce monnayage, entre 796 et la fin de l'année 800, Grierson place les deniers de Charles patrice de Rome, frappés suivant le nouveau poids (environ 1,7 g). Après le couronnement, à partir de 801, on trouve un autre monnayage aux deux monogrammes du Pape et de Charles empereur. Ce type conjoint entre le Pape et l'Empereur se poursuit sous Louis le Pieux, avec le même poids. P. GRIERSON, « The coronation of Charlemagne and the coinage of Pope Leo III », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, XXX, 1952, n° 3,4 p. 835-833. BERMAN, 10 et 11 (monnayage de Hadrien Ier), 12 (Charles patrice de Rome), 13 (Léon III, seul), 14 (Léon III et Charles empereur). MEC 1033 (Léon III, seul).
10. Pour les deniers romains de type A, nous connaissons cinq exemplaires. Un ex. de 1,70 g trouvé en 1921 à Biebrich (Hesse) = Cahn 49, décembre 1922, 509 = VÖLCKERS XLII, 42, il est conservé au Musée de Wiesbaden. Deux ex. non illustrés proviennent du même trésor. Un autre ex. de 1,46 g à la BnF = PROU 896 (classé à l'Italie). Völckers mentionne un ex. de ce type trouvé en 1765 ou 1769 à Eysölden (Bavière), XLVIII, 1, p. 112-113, 188 et 208. Pour le type B, nous connaissons sept ex. Trois ex. ont été trouvés dans les ramassages de Dorestadt (Pays-Bas) = VÖLCKERS III, 82, 85, 86 p. 56-58 et 209 et quatre ex. dans le trésor de Biebrich = VÖLCKERS XLII, 43, 44 p. 109 et 209.
11. P. GRIERSON, MEC, p. 208-209.

passage de Charlemagne à Vienne, ce qui pourrait permettre une datation des émissions. On ne peut préciser quand la frappe viennoise à ce type a cessé. En effet, en décembre 805, le Capitulaire de Thionville prescrit une fabrication dans les seuls palais impériaux ; le Capitulaire de Nimègue en 808 confirme également cette prescription. Mais on admet que le nouveau type impérial au buste est daté à partir de Pâques 812, date à laquelle l'empereur Michel Ier envoya une ambassade à Aix-la-Chapelle pour reconnaître le titre impérial à Charlemagne (12).

#### SALAÜN (Gildas) — Pour en finir avec Charles le Chauve en Bretagne (1).

Par l'édit de Pîtres du 25 juin 864 Charles le Chauve (840-877) réorganisa la frappe monétaire de son royaume. À l'avers des deniers frappés après cet édit, Charles est roi par la grâce de Dieu (GRATIA DEI REX), au revers apparaît le nom de la ville d'émission. Sans entrer dans le débat sur la distinction entre les lieux de frappe et les lieux d'émission, ou de mise en circulation, une importante contradiction chronologique apparaît dans le cas des ateliers bretons de Rennes et Nantes.

À partir de 843, Charles le Chauve monta trois expéditions contre la Bretagne, mais sans aucun succès. En 845 le roi dut fuir jusqu'au Mans après sa déroute à Ballon et conclut un premier traité de paix avec le chef breton Nominoë (846-851). Ce traité fut respecté jusqu'en 849 date à laquelle le chef breton décida d'attaquer Angers. Sur sa lancée, il s'empara également du Mans et de Nantes avant de mourir brutalement le 7 mars 851. La même année, le 25 août, l'armée conduite par Charles le Chauve, fut défaite lors de la bataille de Jengland, sur la rive gauche de la Vilaine, par le fils de Nominoë, Erispoë (851-857). Pour limiter l'avancée bretonne, le roi dut faire d'énormes concessions et conclure un nouveau traité avec le chef breton, dès octobre, à Angers.

Erispoë devenait le vassal du roi, en échange des comtés de Nantes et de Rennes et du *vicaria* de Retz et surtout il obtenait les insignes de la royauté. Ainsi, non seulement Charles le Chauve abandonnait l'ancienne Marche de Bretagne, mais surtout, il faisait de la Bretagne un royaume subordonné, alors que jusqu'à cette date les royaumes subordonnés n'avaient été concédés qu'à des princes de la famille carolingienne.

De là, il apparaît impossible de croire qu'après avoir été bouté hors de Bretagne Charles le Chauve ait pu imposer une réforme monétaire d'envergure dans une zone qu'il ne contrôlait plus depuis près de quinze ans. Les deniers au nom de Charles le Chauve pour Rennes et Nantes ne sont donc que des imitations plus ou moins fidèles. Aujourd'hui, il était déjà convenu que les pièces très frustes constituaient des imitations tardives (fig. 2 et 3), il faut maintenant considérer les deniers de bonne facture comme des copies précoces (fig. 1). Face à l'uniformisation de la production monétaire en Francie occidentale le royaume naissant de Bretagne imita le nouveau type de denier afin certainement de faciliter ses relations commerciales avec son voisin. Le succès du denier de l'édit de Pîtres a logiquement entraîné son imitation par un état limitrophe, ou plutôt par ce qui allait devenir une principauté féodale.

Cette hypothèse semble parfaitement validée par le titre de certaines pièces analysées. En effet, suite à la découverte en 1893 du trésor du Bourgneuf (commune rattachée à Mercurey, Saône-et-Loire), qui contenait 1 700 deniers carolingiens dont 900

---

12. P. GRIERSON, *MEC* p. 202, 210 et 262.

1. J'adresse mes remerciements à Jean-Luc Guihard pour son aide précieuse.